



**GARDERIE PÉRISCOLAIRE
ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027**

ENFANT(S)

<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>	<u>Garçon</u> <u>Fille</u>	<u>Date de naissance</u>	<u>Classe</u>

COORDONNEES DU PARENT OU DU REPRESENTANT 1 :

Nom et Prénom :

Adresse :

.....

Date de naissance : Portable :

Profession :

Adresse Email :

N° allocataire CAF ou MSA ou autre (**à remplir obligatoirement**) :

Assurance responsabilité civile (compagnie et n° de contrat – Joindre une attestation) :

.....

COORDONNEES DU PARENT OU DU REPRESENTANT 2 :

Nom et Prénom :

Adresse :

.....

Date de naissance : Portable :

Profession :

Adresse mail (si différente) :

Garde alternée (merci de préciser les semaines de garde pour la facturation et de remettre copie du jugement).

Autre personne à contacter en cas d'urgence :

Nom et Prénom :

Adresse :

Téléphone : domicile portable :

RENTÉE LE 1^{er} SEPTEMBRE 2026.

RAPPEL DES HORAIRES DE CLASSE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027 :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 11h45 et de 13h15 à 16h15.

Toute modification d'accueil doit être effectuée au maximum la veille avant 12h00, d'un jour ouvrable. Les absences non signalées seront facturées.

A. MATIN :

Le représentant légal de l'enfant doit déposer le mineur **à la porte de la garderie**. Si l'enfant n'est pas inscrit au préalable, **son accueil sera refusé**.

GARDERIE PÉRISCOLAIRE dès le jour de la rentrée

Ouverture de 7h30 à 8h35 selon les tarifs en vigueur délibérés en Conseil Municipal.

➤ Votre (vos) enfant(s) fréquentera (ont) la garderie périscolaire du matin régulièrement

Précisez le(s) jour(s) : Lundi : Mardi : Jeudi : Vendredi :

A partir du :

➤ Votre (vos) enfant(s) fréquentera (ont) la garderie périscolaire du matin occasionnellement

Les inscriptions occasionnelles devront être transmises au plus tard le 25 de chaque mois pour le mois suivant par mail à richard.varniere@goderville.com

B. APRÈS-MIDI :

Si l'enfant est inscrit au service et qu'il n'y vient pas, sans en avoir informé au préalable la Mairie, **le tarif maximal de garde sera appliqué et facturé**.

GARDERIE PÉRISCOLAIRE dès le jour de la rentrée

De 16h15 à 17h30 et de 17h30 à 18h30 selon les tarifs en vigueur délibérés en Conseil Municipal.

Départ possible à tout moment.

➤ Votre (vos) enfant(s) fréquentera (ont) la garderie périscolaire après-midi régulièrement

Précisez le(s) jour(s) : Lundi : Mardi : Jeudi : Vendredi :

A partir du :

➤ Votre (vos) enfant(s) fréquentera (ont) la garderie périscolaire après-midi occasionnellement

Les inscriptions occasionnelles devront être transmises au plus tard le 25 de chaque mois pour le mois suivant par mail à richard.varniere@goderville.com

C. **FACTURATION** au père à la mère à la famille d'accueil

Réception de la facture – Adresse mail :

Prélèvement automatique : oui non

Si le prélèvement n'a pas été mis en place les années précédentes ou si vos coordonnées bancaires ont changé, merci de joindre un IBAN et signer un mandat de prélèvement fourni par la mairie.

J'autorise les personnes responsables de la garderie à prendre toutes mesures nécessaires (hospitalisation, intervention médicale...)

J'autorise la diffusion publique de l'image de mon enfant filmé ou photographié dans le cadre de la garderie

J'autorise mon enfant à partir seul de la garderie oui : non :

Si oui, merci de remplir la décharge parentale (à télécharger sur le site de la commune ou à demander en Mairie).

Si le mineur est inscrit à la garderie du soir, il ne sera pas autorisé à quitter l'école à l'issue de sa journée de classe, si la Mairie n'a pas été prévenue. L'enfant sera à récupérer à la garderie par une personne détenant l'autorisation.

Toute modification d'accueil doit être effectuée au maximum la veille avant 12h00, d'un jour ouvrable.

Autres personnes autorisées à prendre en charge mon enfant à l'issue de la garderie :

Nom - Prénom	Nom - Prénom
Adresse	Adresse
Lien avec l'enfant	Lien avec l'enfant
Téléphones fixe et/ou portable	Téléphones fixe et/ou portable

Fournir une pièce d'identité de ces personnes avec photographie.

Je soussigné(e),, certifie :

- Avoir pris connaissance du règlement de l'accueil périscolaire et l'accepter

- Avoir renseigné la fiche sanitaire de liaison (une seule nécessaire pour le restaurant scolaire et la garderie)

Fait à GODERVILLE, le

Signature (s) :